



Tévoul Yom

Michna 3 - Chapitre 2

הַמְקֻפָּה שֶׁל תְּרוּמָה וְהַשּׁוֹם וְהַשְּׁמֵן שֶׁל חֲלִין, שְׁנֵי טְבוּל יוֹם
בְּמֻקְצָתוֹ, פָּסֵל אֶת כָּלם. הַמְקֻפָּה שֶׁל חֲלִין וְהַשּׁוֹם וְהַשְּׁמֵן שֶׁל
תְּרוּמָה, שְׁנֵי טְבוּל יוֹם בְּמֻקְצָתוֹ, לֹא פָּסֵל אֶלָּא מְקוֹם מַגְעוֹ.
וְאִם הָיָה הַשּׁוֹם מְרֻבָּה, הוֹלְכִין אַחֵר הָרֵב. אָמַר רַבִּי יְהוּדָה,
אֵימָתִי, בְּזִמְנָן שֶׁהֵן גּוֹשׁ בִּקְעָרָה. אָבֵל אִם הָיָה מְפָזַר בְּמִדּוּכָה,
טְהוֹר, מְפָנִי שֶׁהוּא רוֹצֶה בְּפִזְרוֹ. וְשָׂאֵר כָּל הַנְּדוּכִין שֶׁדָּכָן
בְּמִשְׁקִין. אָבֵל אֶת שְׁדִרְכָּן לְדוֹר בְּמִשְׁקִים וְדָכָן שֶׁלֹּא בְּמִשְׁקִין וְהֵן
גּוֹשׁ בִּקְעָרָה, הֵרִי אֵלֹו כְּעֵגוּל שֶׁל דְּבִלָּה.

Une bouillie [épaissie] de térouma contenant de l'ail et de l'huile ordinaires [houlin] : si un tévoulyom en touche une partie, l'ensemble devient disqualifié [car l'ail et l'huile de 'houlin lient la bouillie de térouma en un seul corps].

Mais si la bouillie était ordinaire [houlin] et que l'ail ou l'huile [mélangés à elle] étaient de térouma, et qu'un tévoulyom en a touché une partie, seule la partie qu'il a touchée devient disqualifiée.

Toutefois, si la quantité d'ail [de térouma] était prédominante, on suit la majorité [et l'ensemble devient disqualifié]. Rabbi Yéhouda dit : quand cela s'applique-t-il ? Lorsqu'ils forment une seule masse compacte dans le plat. Mais s'ils sont dispersés dans le mortier, [le reste] demeure pur [si le tévoulyom en touche une partie], car la personne souhaite cette dispersion.

[Cette règle de liaison s'applique à] tous les autres aliments pilés qu'on a pilés avec un liquide.

En revanche, pour ceux qu'il est d'usage de piler avec un liquide et qu'on a pilés sans liquide, même s'ils forment une masse compacte dans le plat, ils sont considérés comme une masse de figues séchées [les morceaux ne constituent pas une liaison, et seul l'endroit touché est disqualifié].



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions